

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER**

LES PROBLEMATIQUES DE L'ENERGIE

MONTIVILLIERS

MARDI 2 OCTOBRE 2007

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT

MME BENEDICTE AGUILA, M. GUSTAVE DEFRANCE, M. BERNARD FERY, M. XAVIER DU
PAYRAT

MAITRE D'OUVRAGE

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE

M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE

M. OLIVIER FRECHET , GAZ DE NORMANDIE

M. CHARLES BEIGBEDER, PRESIDENT DE POWEO

M. JEAN-CHRISTOPHE CHEYLUS, DIRECTEUR APPROVISIONNEMENTS GAZ, POWEO

M. DAVID LEMARQUIS, CHEF DE PROJETS EOLIENS, POWEO

M. PHILIPPE LAMBOLLEY, DIRECTEUR FRANCE, E.ON RUHRGAS

M. DAVID MORRIS, CHEF DU DEPARTEMENT TERMINAUX GNL – FRANCE, E.ON RUHRGAS

M. ERIK REGTER, VERBUND PARTICIPATIONS

MME URSULA CERNE, JURISTE, VERBUND

M. CHRISTIAN CHAIZE, GERANT, CIM

M. BRUNO OUTIL, DIRECTEUR, CIM

M. MICHEL ROMIEU, CONSEILLER GNL, CIM

INTERVENANTS EXPERTS

Mme Florence TORDJMAN, Chargée de la sous-direction du gaz pour la Direction Générale
de l'Energie et des Matières Premières

M. Gérard LISSOT, Président du groupe de travail Energies CESR de Haute-Normandie

M. André LARCENEUX, Professeur à l'Université de Bourgogne à Dijon

INTERVENANTS

M. Jean-Pierre GIROD, Conseiller Régional (Les Verts), Vice-président en charge du plan
Climat/Energie

M. LELIEVRE, Association « Que Choisir » du Havre

M. Daniel PAUL, Député du Havre

M. François AUBER, membre de l'association de la Valleuse de Bruneval

M. Pierre SOYER, habitant de la région

Mme LEROY, Présidente de l'Association « Ecologie pour le Havre »

M. Guillaume SIMON, Développeur éolien, « Vent d'Ouest »

M. André HOUDU, habitant de Saint Jouin Bruneval

(DEBUT DE LA REUNION : 18 HEURES)

INTRODUCTION

(...)

M. Alain OHREL, Président de la Commission Particulière du Débat Public, rappelle qu'un des objectifs exprimé par la Ministre de l'Industrie lors du débat qui avait précédé en 2003 la loi du 13 juillet 2005, dite "LOI P.O.P.E." (programmation et orientation de la politique énergétique) était "la nécessité de maîtriser la consommation et de diversifier le bouquet énergétique". Le rapport de la commission présidée par M. Jean SYROTA sur "les perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050" qui sera prochainement rendu public en renouvelle toute l'actualité et fournit d'utiles données sur le partage, entre les pays d'Europe, notamment des efforts à consentir pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre. On ne peut trouver meilleurs auspices à notre débat d'aujourd'hui.

Il introduit M. DEFRANCE, indiquant que ce dernier est un membre commun aux trois CPDP des débats concernant un terminal méthanier, qui se déroulent actuellement à Verdon près de Bordeaux, à Dunkerque, et à Antifer.

M. Gustave DEFRANCE, Ingénieur général des Mines honoraire, explique la structure prévue pour cette troisième réunion de lancement :

- Définir le contexte dans lequel le projet méthanier s'élabore, notamment la politique française et européenne de l'énergie
- Examiner les aspects régionaux de l'énergie
- Examiner les aspects de l'énergie à l'échelle mondiale

Ce premier découpage permettra de donner un ordre de priorité aux questions écrites et orales qui seront posées par la suite.

Dans un deuxième temps, le maître d'ouvrage expliquera comment son projet doit s'insérer dans la politique française et européenne de l'énergie.

M. DEFRANCE rappelle que la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, sollicitée à intervenir dans ce débat par l'intermédiaire de Mme TORDJMAN, dépend du Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement et du Développement Durable.

PRESENTATION DES EXPERTS : LE CONTEXTE DE POLITIQUE ENERGETIQUE

MME FLORENCE TORDJMAN, Chargée de la sous-direction du gaz pour la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, propose de centrer son intervention sur trois sujets :

- Quels sont les grands principes de la politique énergétique ?
- Quelle est la place du gaz naturel dans le contexte actuel, notamment dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie ?
- Quelle est la place actuelle du gaz naturel liquéfié dans la politique énergétique française ?

Les grands enjeux et les grandes orientations de la politique de l'énergie ont principalement été définis depuis le premier choc pétrolier, par la volonté de doter la France d'une politique nucléaire importante. Cela fut accompli, augmentant la place de l'électricité, tout en diversifiant l'offre énergétique et en instaurant les premières lois et mesures d'économie d'énergie. Ces décisions ont permis de construire une politique énergétique sur la durée, avec pour préoccupation constante le souci d'améliorer notre sécurité d'approvisionnement.

Cela constitue encore à ce jour l'axe fort de notre politique énergétique, telle qu'elle est définie par la loi de programmation du 13 juillet 2005 à travers les objectifs suivants :

- Contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement,
- Assurer un prix compétitif de l'énergie,
- Préserver la santé humaine et l'environnement,
- Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie.

Quatre grands axes de développement sont assignés au regard de ces objectifs :

- Maîtriser la demande,
- Diversifier l'offre, en augmentant notamment la part des énergies renouvelables,
- Développer la recherche,
- Assurer l'adéquation entre les infrastructures, y compris le transport et le stockage.

Ce quatrième axe est particulièrement intéressant au regard du débat de ce soir.

Données clés sur la politique énergétique

La France compte 62 millions d'habitants, soit 1% de la population mondiale. Elle est le septième grand consommateur d'énergie dans le monde. La France consomme 15% de la consommation de l'Union Européenne des 27, soit 2,5% de l'approvisionnement énergétique mondiale.

Les défis et les ressources de la France

Sur le territoire national, les ressources sont limitées et sont en voie d'épuisement. La France compte à peine 0,01% des réserves mondiales en gaz et en pétrole. La Direction Générale de l'Energie estime que ces réserves correspondent à 5 ou 6 ans de production. L'exploitation du charbon a cessé en 2004. Depuis 1973, la France a adopté l'énergie nucléaire et elle dispose aujourd'hui de 59 tranches réparties sur 20 sites.

La répartition du bouquet énergétique français au regard de la consommation

- Electricité nucléaire : 40%
- Electricité hydraulique : 10%
- Pétrole : 33%
- Gaz naturel : 15%

Le développement du nucléaire a permis à la France d'accroître son taux d'indépendance énergétique, qui est actuellement de 50%, et a permis au pays de faire face à la diminution de ses ressources fossiles.

La libéralisation du marché de l'électricité et du gaz

Depuis dix ans, l'Union Européenne a préconisé le principe de l'ouverture progressive des marchés de l'énergie, tout en assurant l'accès à l'énergie à un prix compétitif, par des directives :

- En 1996 et 2004 pour l'électricité
- En 1998 et 2004 pour le gaz

Ces directives ont ensuite été intégrées dans la législation française. La France a choisi un modèle d'ouverture des marchés très progressif, permettant d'abord aux très gros consommateurs d'énergie de choisir librement leurs fournisseurs, suivis par les petits

industriels et les commerces, suivis enfin par l'ensemble des consommateurs d'énergie. Ainsi plus de 11 millions de consommateurs bénéficient aujourd'hui de cette liberté de choix. Mme TORDJMAN rappelle que les fournisseurs d'énergie sont strictement encadrés par un contexte administratif et législatif.

Le réseau français du gaz

La libéralisation du marché a mis fin au monopole de Gaz de France, nécessitant une adaptation calquée sur la situation qui existe dans d'autres pays européens. Il existe en France deux opérateurs de transport gazier, GRT Gaz, et TIGF dans le sud-ouest. Il existe par ailleurs deux grands terminaux GNL, à Montoir et à Fos-Tonkin, ainsi qu'un troisième terminal qui doit entrer en service en 2008. De plus, il existe de nombreux sites de stockages souterrains représentant 25% de la consommation nationale. Enfin, on compte de nombreuses entreprises de distribution de gaz permettant de desservir 76% de la population française. La libéralisation a apporté une cinquantaine de fournisseurs d'énergie sur le marché.

La provenance du gaz

La France bénéficie d'une diversification particulièrement avantageuse de ses sources d'approvisionnement. Le gaz provient de Norvège (29%), des Pays-Bas, de Russie, d'Algérie, d'Egypte, du Nigéria, de Lybie, du Qatar etc. La diversification des sources est devenue un enjeu européen.

Malgré la libéralisation, un strict contexte d'encadrement existe :

- Une directive européenne donne aux États membres le droit d'assurer le suivi des contrats d'approvisionnement à long terme auprès des fournisseurs.
- L'État conserve une vision sur l'adéquation entre le développement des infrastructures gazières et la demande future en gaz.
- Le Régulateur de l'Energie, institué en 2000, doit vérifier et approuver les programmes d'investissement des opérateurs de transport de gaz.
- La Directive sur la Sécurité de l'Approvisionnement tente d'établir une coopération et une coordination à l'échelle européenne.

Pourquoi développer des infrastructures gazières ?

La part du gaz continue de croître plus rapidement que celle des autres énergies, notamment depuis 2000. La part du GNL dans l'approvisionnement français augmente de façon régulière. En même temps, les deux terminaux méthaniers actuellement en service sont très anciens, et leurs capacités sont pratiquement utilisées au maximum, ce qui suscite une réflexion quant au développement de nouveaux terminaux GNL. Cette réflexion est renforcée par plusieurs facteurs :

- Développement de nouvelles techniques de liquéfaction.
- Eloignement géographique progressif des sources d'approvisionnement, rentabilisant une livraison par voie maritime.
- Possibilité d'arbitrage vis-à-vis des fournisseurs par la diversification des sources.

Dans cette optique, les projets de terminaux méthaniers représentent un moyen d'augmenter les capacités de regazéification et de permettre une meilleure adéquation entre les points d'entrée sur les réseaux et les lieux de consommation. Cette augmentation des capacités permet de faire face à la fluidité croissante du marché, ainsi qu'aux crises géopolitiques. Elle est aussi un facteur de stabilisation des prix.

Les projets de terminaux méthaniers, dont celui d'Antifer, s'inscrivent dans une dynamique européenne et dans un régime de liberté d'investissement ; ils ne sont pas déclenchés par les pouvoirs publics, mais sont néanmoins soumis à des strictes directives. Ainsi l'intervention du Ministère de l'Energie quant à ces projets sera centrée sur les conditions économiques d'utilisation du terminal, à savoir le libre accès, non-discriminant et transparent, pour l'ensemble des opérateurs, à toutes les infrastructures.

Les décisions d'investissement appartiennent aux opérateurs concernés, et tous les projets sont tenus de respecter les procédures administratives nécessaires.

M. GERARD LISSOT est l'auteur d'un rapport devant le CESR. Il décrit ce rapport comme le résultat d'un travail d'équipe accompli au cours de deux années de travail, incorporant des représentants du monde économique, des syndicats et des associations.

L'objectif du rapport était d'évaluer à quel point les énergies représentaient un enjeu crucial à l'avenir de la Région de Haute Normandie, sur la base des convictions suivantes :

- La filière énergie est sans doute la plus importante filière économique de la région.
- La région est fortement consommatrice en énergie.
- La filière énergie est actuellement en phase d'enjeux stratégiques très importants.

La composition des participants au rapport fut délibérément structurée pour assurer un débat contradictoire, approfondi et de qualité. Le rapport fut voté à l'unanimité par le CESR, et fut ensuite saisi par le Conseil Régional pour lancer son plan « Climat - Energie ».

La conclusion du rapport fait état de la nécessité de mettre en place un plan énergie au regard de la consommation ainsi qu'un pôle énergétique qui permette à la région de conserver son rôle de leader dans ce domaine et de valoriser ses atouts. Pour ce faire, elle doit se doter d'un certain nombre de moyens, parmi lesquels ce pôle énergétique, permettant aux producteurs et transformateurs d'optimiser ensemble les aspects production et distribution.

Les enjeux environnementaux et sociaux sont rapidement devenus évidents et leur importance est illustrée dans les conclusions du rapport :

- Toutes les décisions doivent être prises dans le cadre d'un bilan énergétique global.
- Diversification du bouquet énergétique.
- Préparation du moyen et du long terme par le développement d'une production de plus en plus décentralisée et renouvelable.

Le rapport est disponible sur le site Internet du Débat Public (rubrique Les documents du débat, Documentation générale).

La filière énergie représente une activité importante et structurante pour la région et elle a des impacts forts sur le territoire. Au-delà de l'énergie, c'est le développement global de la région qui est en jeu. La Haute-Normandie doit se positionner clairement sur son rôle au niveau national et européen, compte tenu de ses atouts : savoir-faire et compétence, position géostratégique, complexe portuaire et infrastructures de transport d'énergie.

M. ANDRE LARCENEUX, Professeur à l'Université de Bourgogne à Dijon, déclare que le problème fondamental de la géopolitique de l'énergie aujourd'hui est la question du réchauffement climatique, ce qui est un problème global, qui découle de l'utilisation des énergies fossiles, y compris le gaz. Il mentionne la gravité des conséquences de ce réchauffement, tout en soulignant l'absence d'évidence formelle sur cette gravité, qu'il considère liée avant tout à une question de seuils.

Il reconnaît toutefois que des solutions doivent impérativement être trouvées, dont :

- La priorité aux économies d'énergie.

- L'utilisation d'énergies moins polluantes, pour remplacer notamment le pétrole qui est voué par ailleurs à des prix de plus en plus élevés à l'avenir. Parmi celles-ci, il cite le nucléaire, qui n'est pas forcément adapté à l'ensemble de la planète, ainsi que les énergies renouvelables qui posent encore des problèmes.

Il en conclut qu'il n'y a pas de solutions simples, ce qui met en avant la possibilité d'utiliser des énergies fossiles moins polluantes et nous amène à poser la question : Quelle place pour le gaz naturel ?

Le gaz est un substitut possible pour le pétrole, car il peut être un peu moins polluant dans certaines situations, et les réserves disponibles sont plus importantes. Le gaz peut aussi être un substitut pour le nucléaire, dont il pourrait permettre de limiter les problèmes de prolifération dans un contexte géostratégique. Mais c'est surtout en tant que substitut à l'électricité que le gaz peut être intéressant.

Cependant, la France n'a pas de gisements de gaz, l'Europe non plus, d'ailleurs. Il faut donc le transporter, ce qui implique une dépendance. Les gisements dans le monde, moins concentrés que le pétrole, sont néanmoins principalement regroupés sur la Russie, l'Iran et le Qatar. La Russie tente d'ailleurs de créer une « OPEP » du gaz.

L'acheminement du gaz russe vers l'Europe se fait principalement par gazoducs, générant des problèmes géostratégiques : le coût très important de cette méthode de transport sur une telle distance, la situation géopolitique particulièrement délicate impliquant les pays traversés par les gazoducs, et la position de quasi-monopole dont bénéficie la Russie. D'autres pays fournissent du gaz à l'Europe par gazoduc : l'Algérie (vers l'Espagne et l'Italie) et les républiques d'Asie Centrale dont la proximité à la Russie pose là encore des problèmes géopolitiques.

Ces observations donnent toute leur importance à des alternatives aux gazoducs, dont la principale est le gaz naturel liquéfié. Cette solution est aujourd'hui dominante en Asie pour l'approvisionnement en gaz de la Chine et du Japon. Une hausse de production est prévue, notamment au Qatar, ce qui rendrait cette stratégie d'approvisionnement économiquement viable pour l'Europe. Une telle décision impliquerait des investissements importants, lesquels seraient rentables à partir d'une grande distance de transport qui interdit évidemment l'utilisation de gazoducs.

Face à ce contexte, l'Europe refuse l'existence de puissantes entreprises publiques de distribution du gaz, privilégiant une politique de concurrence basée sur le principe de la séparation des infrastructures et de l'exploitation/distribution. Or ce modèle est refusé par la Russie, suivie par la plupart des autres pays producteurs. La question se pose donc de savoir quelle est la nature de l'intégration entre les producteurs et les distributeurs, et quelles en sont les conséquences éventuelles sur la concurrence.

Le prix du gaz peut être, lui aussi, un élément stratégique. Encore actuellement fortement marqué sur le prix du pétrole, il pourrait à terme bénéficier d'un découplage, surtout si le pétrole augmente. Les contrats d'approvisionnement sont exclusivement signés à long-terme pour couvrir le financement des infrastructures. En cas de surcapacité, il est envisageable de voir le développement de marchés GNL à court-terme.

M. LARCENEUX conclut en rappelant la nécessité absolue de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Pour ce faire, il préconise :

- de jouer sur la possibilité gaz/électricité par le contrôle efficace des technologies des centrales, en tentant par exemple de résoudre la question du stockage de CO₂ capté dans ces centrales.

- d'étudier le prix de l'énergie qui se doit d'être augmenté, de préférence par des taxes, car il faut abandonner l'idée de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs européens, en sortant par exemple le prix de l'énergie de l'indice des prix comme ce fut fait pour le tabac.

DEBAT

M. JEAN-PIERRE GIROD, Conseiller Régional Les Verts, Vice-président en charge du plan Climat - Energie, commence par citer Henri PREVOT, ingénieur général des Mines : « L'économie de l'énergie fossile ressemble à l'économie de la drogue : une abondance qui ruine la santé et qui conduit à la mort si on n'a pas la volonté de se priver de ce produit dangereux ». Evoquant les accords de Kyoto, il regrette que les deux premiers intervenants n'aient pas insisté sur la sobriété et sur l'efficacité énergétique.

Il expose cinq contradictions présentes dans le projet par rapport à la réduction des gaz à effet de serre et au développement d'une production d'énergie décentralisée et renouvelable :

- L'ensemble des projets prévoit une capacité de 130 milliards de m³, contre une capacité actuelle de 50 milliards de m³. Comment faire diminuer la demande en augmentant l'offre ainsi, alors que la demande décroît dans notre société et que l'on affiche une volonté d'économie énergétique ?
- Quand on chiffre le nombre d'emplois créés par une réduction d'énergie, on obtient pour la Région de Haute Normandie 9.000 emplois durables, comparés aux 80 emplois prévus par le projet.
- En privilégiant l'offre des énergies fossiles, le projet méthanier va à l'encontre des possibilités sans cesse améliorées d'une offre en énergie renouvelable, illustrées par les progrès techniques touchant les éoliennes, les cellules photovoltaïques et surtout l'énergie de biomasse, qui par son processus de méthanisation est particulièrement pertinente dans le contexte de ce projet.
- Même si le projet est financé par des investissements privés, il comprend l'importation de gaz en provenance de l'étranger et il implique donc des dépenses de plus en plus élevées, du fait d'une dépendance sur des pays producteurs avec lesquels les relations commerciales ne sont pas forcément stables.
- L'énergie qui pollue le moins est l'énergie qui n'est pas consommée, et c'est donc vers une politique d'économie énergétique que doivent se porter tous les efforts, et non pas vers des projets comme le terminal méthanier.

Il conclut en qualifiant le projet de gaz comme un marché de dupes. Il déclare qu'il vaut mieux prévenir que guérir, s'interrogeant sur qui prendra en charge les impacts environnementaux. Il exprime au nom des Verts de Haute Normandie un « non » catégorique à ce projet qu'il déclare être un projet du XX^{ème} siècle.

Question écrite : *Parler du gaz en tant que diversité énergétique ne permet pas de s'affranchir de notre dépendance énergétique. Existe-t-il d'autres alternatives ?*

Mme TORDJMAN estime que cette question concerne l'existence ou non de moyens de production d'énergie propres sans impact pour les populations et l'environnement. Elle cite le nucléaire comme un moyen qui a permis de réduire la dépendance énergétique de la France. Elle ajoute qu'il faudrait continuer à développer des ressources sur des technologies nouvelles, comme par exemple l'hydrogène.

Elle rappelle que la lutte contre le changement climatique est une des priorités de la politique énergétique française. Elle précise que les coûts de l'énergie solaire pour remplacer les énergies utilisées actuellement ne sont pas aujourd'hui acceptables.

M. LELIEVRE, ASSOCIATION « Que Choisir » du Havre, constate qu'il faut la mise en place d'une réelle politique d'environnement. Il rappelle que l'objectif de Kyoto, décliné pour la France, est de diviser la consommation d'énergie par 4 d'ici 2050 et regrette que les trois présentations aient omis ce problème fondamental.

Il considère que pour arriver à ce résultat, il y a deux pistes : soit l'utilisation jusqu'à épuisement des énergies fossiles, ou bien la remise en cause des mécanismes et orientations économiques et industrielles qui détruisent l'environnement et qui excluent les citoyens de la prise de décisions. Il s'interroge sur l'utilité du gaz d'Antifer dans un contexte existant de surproduction, et sur les véritables bénéficiaires du projet.

Il propose des solutions concrètes pour le respect des engagements de Kyoto, comme un programme massif d'isolation thermique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables. Il conclut par un appel à l'intégration sérieuse d'une véritable sensibilité environnementale dans les études de ces projets, qu'il trouve à ce jour insuffisante.

M. DANIEL PAUL, Député du Havre, est surpris qu'aucune des présentations n'ait évoqué la problématique du gaz. Il indique que plus de la moitié de l'augmentation en consommation de gaz est due à son utilisation dans la production d'électricité. Il rappelle que les gisements connus en gaz représentent une consommation sur soixante ans, ce qui sous-entend des hausses de prix futures du fait des coûts de prospection. Il refuse par conséquent l'idée que la concurrence dans le marché du gaz fera baisser les prix, et rappelle que l'objectif de libéralisation dans l'énergie en Europe est l'augmentation du prix de l'énergie.

Il qualifie le gaz de produit noble, devant être utilisé seulement là où il n'existe pas d'alternatives. Il insiste et rappelle que l'utilisation du gaz n'est pas une solution dans le domaine énergétique. Il soutient la diversification du bouquet énergétique, ainsi que l'électricité d'origine nucléaire. Il soutient la collaboration et le partage équitable des efforts et des contraintes entre pays européens.

Il estime que le projet d'Antifer n'a de sens que dans un contexte de pleine utilisation du gaz dans des centrales fonctionnant à plein. Comme il préconise une utilisation du gaz dans les seuls cas de crise, tels qu'une canicule, il trouve que le projet n'est pas rentable.

Il souligne que l'énergie n'est pas un simple produit banal. Elle doit être considérée comme vitale. Dans cette optique, il trouve particulièrement déplacé le contexte de concurrence générant des prix élevés et il déplore le remplacement de monopoles publics par des oligopoles privés et opaques.

Il évoque l'aboutissement éventuel des projets en cours, à savoir cinq terminaux méthaniers en France, un chiffre supérieur au nombre de terminaux pétroliers et de terminaux à containers. Il qualifie cette vision de déraisonnable, ironisant sur une transformation de la France en base gazière.

PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE, présente Gaz de Normandie : une société de projet dont l'objectif est de construire un terminal méthanier. Elle est répartie entre quatre actionnaires : POWEO avec 34%, CIM avec 17%, E.ON Ruhrgas et Verbund avec chacun 24,5%. Il précise que POWEO possède un deuxième niveau d'actionnariat, que tout

cela est transparent, que ces informations sont publiques et que trois de ces sociétés sont cotées en Bourse.

Il rappelle que conformément à ce qui a été prévu, des représentants des quatre actionnaires sont présents aux débats pour répondre aux questions.

M. CHARLES BEIGBEDER, PRESIDENT DE POWEO, indique que le capital de POWEO, cotée en Bourse à Paris, est détenu par deux actionnaires unis par un pacte d'actionnaires (Verbund avec 30% et lui-même avec 13%), le solde étant détenu par des actionnaires institutionnels. L'objectif est de créer sur le marché français un opérateur d'électricité et de gaz, verticalement intégré, indépendant et rentable, offrant en particulier des services d'efficacité énergétique environnementaux. Il estime que dans la lutte contre les émissions à effet de serre, le fournisseur d'énergie a une responsabilité toute particulière et que l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence est une occasion historique de relancer la chasse au gaspi.

M. FRANÇOIS AUBER, membre de l'association de la Valleuse de Bruneval, souhaite savoir si Verbund pourrait à terme devenir propriétaire de Gaz de Normandie.

M. BEIGBEDER répond que Verbund est un partenaire stratégique visant à permettre à POWEO d'avoir les moyens d'être un véritable opérateur fidèle aux objectifs définis, en partageant notamment les investissements nécessaires. Il souligne que POWEO entend rester indépendant, et que les décisions sont prises ensemble par tous les actionnaires par le biais d'une gouvernance équitable, et ce quelles que soient leurs parts respectives dans le capital.

M. ERIK REGTER, VERBUND, indique que Verbund est une société autrichienne, appartenant à 51% à l'État autrichien, souhaitant bénéficier de l'ouverture du marché énergétique européen à la concurrence. Sa stratégie consiste à rechercher des partenaires en Europe pour leur développement. Il souligne que 85% de la production d'électricité de Verbund sont d'origine renouvelable et il partage les vues exprimées auparavant que la diversification des ressources en énergie est une question importante et nécessaire. Il explique que malgré cela, la société Verbund a décidé qu'elle devait considérer l'utilisation d'une technologie transitoire, en complément des nouvelles technologies renouvelables, et qu'elle a ainsi choisi le gaz naturel.

Question écrite : Une société telle que Gaz de Normandie ne peut avoir un projet aussi peu construit que celui qui nous est présenté et qui ressemble plus à une publicité qu'à un dossier de maître d'ouvrage. Pour le respect de chacun et pour un débat constructif, il est indispensable que nous ayons connaissance maintenant du vrai projet.

M. Olivier FRECHET, ADJOINT AU DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE, explique, à l'appui d'images de synthèse représentant la maquette du projet, qu'il y a deux hypothèses d'implantation :

- Implantation des trois réservoirs sur la plateforme existante, avec les échangeurs de regazéification situés sur une nouvelle plateforme remblayée sur la mer.
- Implantation des trois réservoirs sur la nouvelle plateforme, de ce fait plus grande, avec les échangeurs situés sur la plateforme existante.

M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE, précise que les remblais nécessaires à la nouvelle plateforme ne seraient en aucun cas prélevés sur la falaise, mais viendraient vraisemblablement de l'enceinte du port.

Une question est posée concernant l'absence, dans la présentation, d'une centrale censée réchauffer le gaz et d'une structure censée rendre le gaz odorant.

M. BRAMOULLÉ indique que le réchauffement du gaz sera effectué en utilisant la chaleur de l'eau de mer. Ainsi il n'est prévu aucun regazéifieur à combustion. Il évoque également la nécessité de faire usage du processus d'électro-chloration.

M. Pierre SOYER, habitant de la région, rebondit sur la mention de chloration dont il a une expérience à titre professionnel. Il déclare que c'est un procédé qui n'a jamais fonctionné, causant un désastre écologique dans les eaux affectées.

M. BRAMOULLÉ répond que ces questions seront approfondies dans les études d'impact si le projet est poursuivi. Il souligne que la chloration est une technologie plutôt banale, largement utilisée dans le monde. Interpellé au sujet de la teneur en sel de l'eau de mer, il confirme que cela est bien pris en compte dans les études.

MME LEROY, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « Ecologie pour le Havre », évoque la centrale thermique à charbon EDF qui a connu d'importantes difficultés avec la gestion de ses rejets d'eau. Elle mentionne un des projets de port méthanier qui se trouve à proximité d'une centrale nucléaire, suggérant la possibilité d'utiliser les rejets d'eau chaude de cette dernière pour regazéifier le méthane. Elle s'étonne par ailleurs que le projet à Antifer ne prévoie pas de cogénération.

Elle considère que l'électricité produite avec du gaz n'est pas de l'autonomie énergétique, puisque le gaz doit être acheté, de même qu'avec l'électricité produite avec le nucléaire.

M. BRAMOULLÉ répond que l'idée de cogénération initialement prévue a été abandonnée quand il s'est avéré possible d'utiliser des échangeurs fonctionnant exclusivement à l'eau de mer, ce qui est préférable d'un point de vue écologique.

Questions écrites : *On ne parle jamais des conséquences catastrophiques de l'extraction du gaz méthanier, ni des forages à l'hydrogène provoquant un désastre écologique et la migration de milliers de personnes. Cela vous laisse-t-il donc complètement froid ?*

Malgré un investissement initial important, le transport du gaz naturel par gazoduc n'est-il pas plus économique à long terme et plus respectueux de l'environnement que le transport par bateaux ?

M. BRAMOULLÉ déclare que la première question sort du cadre de Gaz de Normandie et s'estime incompétent à répondre.

Un intervenant interpelle le maître d'ouvrage sur cette attitude, estimant qu'il est du devoir de tout acteur économique de s'intéresser de près à l'ensemble de la chaîne de production à laquelle il participe. Il cite des conditions gravissimes touchant les populations à proximité des sites d'extraction en Sibérie.

M. POYER souligne que le GNL offre précisément une source d'approvisionnement alternative aux gazoducs. Il ajoute que le GNL permet à certains pays producteurs d'hydrocarbures de valoriser le gaz, qui est, sinon, simplement brûlé lors de l'extraction.

M. BRAMOULLÉ ajoute que les bénéfices que représente le GNL pour certains pays sont à prendre à compte sérieusement, même si la possibilité qu'existent dans ces pays des pratiques contestables dans le contexte de l'extraction doit être examiné.

Le même intervenant se déclare atterré par l'approche dans les présentations qui semblent favoriser l'énergie fossile et minimiser le potentiel des énergies renouvelables.

M. POYER argumente que le gaz est la plus écologique des énergies fossiles, étant la moins émettrice de CO₂. Il ajoute que les réserves de gaz sont estimées de 70 à 130 ans.

DAVID LEMARQUIS, membre de l'équipe de développement de l'énergie éolienne à POWEO, indique que sa société compte 25 collaborateurs travaillant sur le développement de la filière énergie renouvelable. Il ajoute que son expérience de terrain lui a démontré que l'implantation d'éoliennes est loin d'être souhaitée par une majorité de citoyens. Il rappelle que l'avenir énergétique doit passer par un bouquet mixte d'énergies et par des économies d'énergie.

Question écrite : *Quand le groupe de travail Facteur 4 fait des recommandations pour diviser nos émissions de CO₂ par 4, peut-on encore parler d'intérêt général quand on prévoit la mise en œuvre d'un projet qui s'appuie sur un scénario énergétique prévoyant 40% d'émissions de CO₂ supplémentaires d'ici 2030 ?*

M. POYER réfute la présentation selon laquelle le projet s'appuie sur un tel scénario. Il déclare que le projet s'inscrit dans le cadre du développement de la consommation du gaz naturel en Europe, lequel se substituera aux hydrocarbures plus émetteurs de CO₂.

M. BRAMOULLÉ explique que le scénario énergétique évoqué est à l'échelle mondiale et que ces chiffres prennent ainsi en compte la consommation énergétique prévue des pays émergents. Il estime qu'il est par conséquent d'autant plus important que les pays développés réduisent leurs propres émissions, d'où l'intérêt de développer le marché du GNL.

M. GUILLAUME SIMON, Développeur éolien, « Vent d'Ouest », s'appuyant sur la situation d'autres pays européens, estime que l'éolien off-shore a un fort potentiel en France dans le cadre de l'objectif Facteur 4. Il pense aussi que les projets de développement durable se doivent d'être des projets citoyens, ouverts à l'investissement par les riverains.

Au terme d'une étude qu'il a conduite sur la région, et bénéficiant d'un fort consensus local, il annonce sa décision de relancer un projet éolien off-shore sur Antifer. Il souhaite savoir si le projet méthanier peut avoir un impact sur le développement d'un tel projet éolien, et plus largement il pose la question de savoir si on peut faire une place aux énergies renouvelables sur ce site.

M. BRAMOULLÉ déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité de principe entre un terminal méthanier et des éoliennes, et que des exemples existent déjà dans plusieurs ports. Le maître d'ouvrage se dit tout à fait ouvert à cette possibilité, et il enjoint M. SIMON de prendre contact avec lui pour étudier le projet.

Question écrite : *S'il s'agit de maîtriser et d'économiser de l'énergie, pourquoi avoir refusé l'éolien il y a deux ans sur le même site ?*

M. CHRISTIAN CHAIZE, GERANT, CIM, explique que le projet éolien proposé il y a deux ans avait été refusé car il envisageait de situer les éoliennes sur la digue, ce qui aurait risqué à terme de la déstructurer. Il précise que la CIM n'est aucunement opposée aux éoliennes, bien au contraire, et qu'elle est prête à étudier tout projet.

M. ANDRE HOUDU, habitant de Saint Jouin Bruneval, rappelle qu'aujourd'hui, le gaz arrive en France par gazoducs, ainsi que par bateau via les deux terminaux existants. Il souhaite savoir s'il est exact que ces deux terminaux vont doubler la proportion du GNL, créant ainsi

une surcapacité en gaz. Il demande aussi si le processus de chloration doit rejeter des eaux vers le site protégé à Bruneval.

M. BRAMOULLÉ assure que les rejets d'eau iront dans une toute autre direction que Bruneval.

Mme TORDJMAN précise que le nouveau terminal méthanier de Fos-Cavaou sera mis en service en 2008, à proximité du terminal existant de Fos-Tonkin. Il est la propriété de Gaz de France et du groupe Total. L'ensemble des capacités de ce nouveau terminal est déjà réservé. A part cela, il n'y a aucun projet d'extension confirmé de terminal méthanier en France. Antifer, Verdon et Dunkerque ne sont encore que des projets à l'étude, de même que le projet d'extension du terminal de Montoir.

Concernant les besoins de la France en gaz, elle rappelle que le dernier rapport officiel au Parlement en matière de planification et de prévisions en investissements électriques a identifié la nécessité de faire appel à des énergies complémentaires d'ici 2015. Les énergies renouvelables ont donc été identifiées, ainsi que des installations de cycles combinés à gaz. Ces besoins peuvent être satisfaits d'une part par l'augmentation des capacités à l'entrée des gazoducs, et d'autre part par la création de nouveaux terminaux méthaniers.

M. AUBER évoque le partage de la production du gaz d'Antifer entre E.ON, Verbund et POWEO. Il demande à savoir où iront chacun de ces tiers de production et si ces sociétés ont l'intention de vendre sur leurs marchés respectifs, en laissant aux instances locales le soin de gérer les risques.

M. BEIGBEDER répond que le gaz est destiné à leurs clients finaux, ainsi qu'à des centrales à cycles combinés du type évoqué par Mme TORDJMAN.

M. PHILIPPE LAMBOLLEY, DIRECTEUR FRANCE, E.ON RUHRGAS répond que E.ON a l'intention de fournir ce gaz au réseau de clients qu'il compte développer sur la France.

M. OHREL félicite l'ensemble des participants à ce débat public et les remercie du rôle qu'ils ont joué dans la mise en œuvre de son objectif, qui consiste à garantir un échange d'informations propres à assurer une bonne connaissance du projet dans le respect de toutes les perceptions que chacun peut en avoir.

Il leur donne rendez-vous pour la prochaine réunion, prévue le 11 octobre à Criquetot l'Esneval, chef-lieu de la communauté de communes comprenant Saint Jouin Bruneval.

Il a plaisir à constater quelques acquis du débat de ce soir :

- Le rendez-vous pris entre la CIM, Gaz de Normandie et M. SIMON de Vent d'Ouest.
- Une meilleure connaissance de Gaz de Normandie et de ses actionnaires.
- L'accent mis sur la question du pompage de l'eau de mer destiné au réchauffement, qui sera approfondie lors d'une réunion thématique.
- L'évocation de la totalité de la chaîne de production du gaz, notamment les conditions de son extraction, permettant une meilleure sensibilisation à tous les aspects de ce sujet.

Il voit dans le débat de ce soir l'augure d'un débat public où tous continueront à donner de leur compétence, de leur qualité et de leur talent pour promouvoir une « intelligence collective » des situations.

(FIN DE LA REUNION : 21 H)